



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Assemblée plénière du 25 avril 2014

Intervention de Gérard PIEL

Rapport n° 12 : emploi d'avenir – soutien à la création et à la qualification d'emplois d'avenir dans le secteur des transports et de la logistique

Monsieur le Président,  
Cher(e)s collègue(s),

La délibération qui nous est proposée vient compléter l'action régionale mise en place en faveur des emplois d'avenir.

Aujourd'hui c'est le secteur marchand des transports et de la logistique qui est concerné.

Bien entendu, nous sommes convaincus que l'emploi doit être au cœur des politiques publiques et je ne reviendrai pas sur l'argumentaire que nous avons développé en son temps sur l'opportunité de la création des emplois d'avenir.

Mais permettez-moi quelques remarques.

Les emplois d'avenir sont une solution apportée par le gouvernement actuel à cette problématique. Mais l'emploi d'avenir prendra tout son sens, s'il enclenche une logique permettant aux jeunes de sécuriser leur parcours professionnel et de commencer à se construire un vrai projet de vie, avec des ressources leur permettant l'autonomie. Cette loi, nous l'avons dit, est un premier pas sur ce chemin, mais il faut l'améliorer encore si nous ne voulons pas qu'il débouche sur une impasse, comme trop souvent les contrats aidés, dont la conclusion est une bascule à Pôle Emploi, à l'issue.

Ce processus exige donc de dégager des moyens nouveaux pour les collectivités locales.

Or les récents propos du premier ministre et le climat actuel ne manquent pas de nous interpeler et suscitent les plus vives inquiétudes.

Non seulement, les collectivités territoriales vont voir diminuer leurs dotations de façon drastiques, leur avenir est de plus en plus incertain, et leurs compétences de plus en plus floues avec la suppression de la clause de compétences générales.

Mais nous assistons aussi, à une sorte de concours Lépine de la proposition la plus antisociale, la plus provocatrice pour le monde du travail, pour toutes celles et ceux qui subissent de plein fouet la précarité et l'explosion des inégalités.

Ce concours de la cupidité et de l'indignité se nourrit d'une déferlante médiatique, à longueur d'ondes et d'antennes, multipliant "les leçons d'économie pour les nuls", les rappels sur la dette, les difficultés des entreprises, le stress des patrons.

Pierre Gattaz, lui, semble être en pleine forme, dopé quotidiennement par les annonces et des décisions du Gouvernement : la volte-face sur le rythme pour atteindre le dogme des 3% de déficit, la saignée de 50 milliards d'euros dans la dépense publique et sociale.

"Plus vite, plus fort", le patron du Medef s'applique et propose un sous-smic avec, de nouveau, la promesse, recyclée, de créer " un million d'emploi en 5 ans". Rappelons que cet objectif est un marché de dupes, notre économie crée aujourd'hui annuellement 250 000 emplois. Dans le climat ambiant, le patron du Medef se croit autorisé à cette nouvelle sortie qui n'est pour lui que le service après-vente du pacte de responsabilité.

Alors, oui il faut déclarer la guerre au chômage !

Mais au-delà d'une volonté affichée, cela exige des mesures concrètes, telles que l'interdiction des licenciements boursiers, l'intervention de l'Etat dans les secteurs stratégiques, de nouveaux droits pour les salariés.

Donner des gages encore et toujours au MEDEF, maintenir l'ANI, acter un pacte de responsabilité, ne sont pas là des armes de lutte efficaces dans la bataille pour l'emploi, nous allons à coup sûr dans le mur du chômage, de la précarité et de la désespérance.

De même, la question de la formation sur le temps de travail, prise en charge par l'employeur, pour la rendre qualifiante, efficace et utile est incontournable.

Voilà, cher collègue, les quelques remarques que je souhaitais faire en préalable.

Dans cette délibération, la Région, tant qu'elle en a encore les moyens, va conventionner avec un secteur marchand : celui des transports et de la logistique qui prévoit de créer 100 emplois.

Il nous appartient donc en tant que financeur public d'être vigilant :

- aux sommes allouées afin qu'elles servent bien, à ce à quoi elles ont été attribuées,
- à ce que les emplois soient bien assortis d'une formation qualifiante.

Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

*Seul le prononcé fait foi*